

coûte-t-il pour livrer ce courrier, recouvrons-nous les frais de ce service ou est-ce nous qui le subventionnons? Voilà des explications que le ministre devrait nous donner. Il a jusqu'ici maintenu un silence étrange sur cette question.

Si le ministre n'a pas accès à des chiffres récents, il devrait consulter le rapport de la Commission royale d'enquête sur les publications. Le gouvernement préfère peut-être fermer les yeux sur ce rapport, car c'est un ancien gouvernement qui avait institué cette commission. Celle-ci, toutefois, avait publié quelques statistiques très intéressantes. Je signale au ministre la page 87 du rapport, où l'on signale que les périodiques n'assument pas le coût intégral de leur livraison. On a fait ressortir que les pertes que les postes canadiennes subissent en distribuant des périodiques au tarif de deuxième classe augmentaient constamment. Les postes ont perdu 7.5 millions de dollars en 1948 et près de 23 millions de dollars en 1960. A combien s'élevait le déficit en 1967? Les augmentations que le ministre va imposer réduiront-elles à néant le déficit du ministère des Postes? La commission royale d'enquête sur les publications a parlé de l'actif que représentent pour le pays les petites publications, comme celles de certaines universités, entre autres McGill, Dalhousie et Toronto. Je ne m'oppose pas à ce qu'on les subventionne. J'accepterais même de subventionner les publications religieuses, mais cela m'irrite de voir les contribuables canadiens subventionner des revues comme *Reader's Digest* et *Time*. Je crois qu'elles peuvent bien se passer de nous. Avant même de songer à adopter le projet de résolution, j'aimerais que le ministre nous dise si nous allons retirer toute subvention aux revues de ce genre. Peut-être devrions-nous subventionner la livraison postale des quotidiens et hebdomadaires qui constituent une importante source d'information pour la population du pays. Si le gouvernement projette d'instaurer cette mesure à titre d'initiative publique, le ministre doit assurément le déclarer, et avouer que le coût de cette décision réfléchie sur une question importante pour la population canadienne, soit de subventionner la livraison des quotidiens et des hebdomadaires qui importent à la population, atteindra un certain nombre de millions de dollars. Voilà le genre de renseignements que le ministre doit fournir. C'est parce que le ministre s'est montré si négligent à nous donner ces bribes élémentaires et essentielles de renseignements que, par esprit de responsabilité, nous devons voter contre la résolution.

• (5.50 p.m.)

En terminant, je saisis l'occasion, vu que le ministre a discuté le ministère des Postes, de dire quelques mots sur la grève des postiers et les réactions du gouvernement, que j'estime absolument inexcusables et injustifiables. Je ne crois pas que ce ministre ait eu grand-chose à voir à cette grève. En 1966, nos postiers déclenchèrent un arrêt de travail. Afin de les ramener à leurs postes, le gouvernement demanda au juge Montpetit d'examiner les conditions de travail qui avaient pu provoquer la grève.

Le juge Montpetit rédigea un très long rapport. Je n'en connais pas de plus accusateur pour le gouvernement. Le juge Montpetit fit une série de recommandations, suggérant de réorganiser le ministère des Postes afin d'aligner les conditions de travail des postiers sur celles des employés de l'industrie privée. Ces recommandations étant restées lettre morte, nous avons subi une autre grève de plusieurs semaines. La preuve en est qu'il fallut désigner officiellement le juge Montpetit pour examiner la situation et découvrir, en fin de compte, quelles recommandations n'avaient pas été appliquées.

Je ne comprends pas qu'un gouvernement puisse attendre à la veille d'une grève pour dire à un groupe de travailleurs que le montant réclamé était trop élevé et déraisonnable. Le gouvernement aurait dû déclarer tout de suite que le coût de la vie s'était accru dans une certaine proportion, depuis le règlement du dernier litige, et qu'il était disposé à se servir de ce pourcentage comme base d'une augmentation de salaires. Mais ce n'est pas cela qu'il a fait, il a attendu qu'il soit à peu près impossible de prévenir la grève. Il me semble qu'un gouvernement qui parle aussi souvent d'une société juste devrait se préoccuper de son domaine d'administration et instaurer une société juste à l'égard de ses propres employés avant de réclamer son établissement aux Canadiens.

[Français]

M. Godin: Monsieur le président, à l'instar de ceux qui m'ont précédé, qu'il me soit permis d'offrir mes félicitations au nouveau ministre des Postes (M. Kierans), car, à mon sens, de tous les postes de ministres, c'est le plus avantageux, étant donné qu'on peut dire que le titulaire est appuyé dans son travail par des travailleurs honnêtes et efficaces. Au fait, si l'on s'en remet aux rapports qui nous sont donnés par des amis qui ont voyagé à